

Règlement d'organisation du Championnat de Côte d'Or 2008-2009

Pour une formation complète de nos pagayeurs Côte d'Or, le comité départemental de canoë kayak a décidé de faire évoluer le challenge jeune en championnats de Côte d'Or.

2 objectifs :

- Développement des différentes disciplines du canoë kayak en Côte d'Or.
- Faire participer toutes les catégories de poussins à vétérans pour que chacun partage technique et connaissance.

Le comité départemental offre la possibilité à chaque club d'organiser une ou plusieurs manche(s) de ce championnat.

Pour la saison 2008-2009, cinq manches sont proposées : la course en ligne, la descente, le slalom, le kayak polo et le biathlon.

Pour chaque manche, le club organisateur devra se réunir avec le comité départemental pour coordonner l'organisation.

Le format de course sera défini par le comité départemental.

Le club sera libre dans l'organisation de sa manche avec accord préalable du comité départemental.

Le comité départemental s'engage à être présent à chaque manche du championnat, à mettre à disposition les médailles (uniquement pour le classement final du championnat), la sonorisation, des chronomètres, les dossards ainsi que des bateaux si nécessaire.

En cas de problème, le comité départemental s'engage à intervenir auprès de l'organisateur pour aider à le régler.

Un club qui s'engagerait ne pourra se désister qu'en cas de force majeure (ex : intempéries...). La décision de l'annulation ne pourra se faire qu'avec l'accord du comité départemental.

En ce qui concerne le mode de calcul et le classement se référer au règlement du championnat de Côte d'Or.

